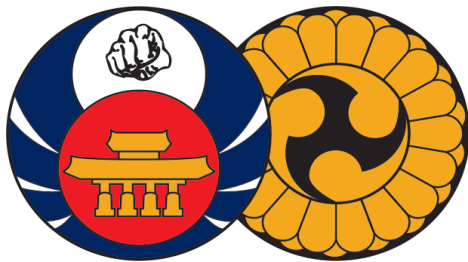


ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
OSHUKAI KARATE KOBUDO



OSHUKAI FRANCE
Commission Nationale Sportive UFOLEP

25 mai 2020

Les alternatives à la pratique codifiée dans les règlements sportifs proposées doivent se faire dans le respect des principes sanitaires jusqu'au 2 juin.

Elles doivent se pratiquer individuellement, en plein air, en respectant la distanciation physique, et la limitation de 10 personnes maximum encadrement compris.

Ces activités alternatives ne peuvent autoriser aucun contact physique entre les personnes. Cependant, les pratiques du shadow, de kata et de pratiques traditionnelles ou chorégraphiées ainsi que toutes autres formes alternatives qui respectent l'interdiction de contact, sont autorisées.

DU 25 MAI AU 2 JUIN 2020

LE KARATE EST SUR LA LISTE DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS SPORTIVES AVEC UNE REPRISE POSSIBLE AMENAGÉE

Les activités de type KATA, KYON, SHADOW KUMITE, préparation physique généralisée et/ou de développement d'habiletés motrices individuelles (gestuelle) peuvent être envisagées et proposées par les associations ; les activités envisagées devront s'inscrire dans le respect des consignes sanitaires générales : activités d'extérieur à effectifs limités (10 encadrant compris), absence de contacts interpersonnels, absence d'échange, de partage ou de transmission d'un matériel quelconque (bâton par exemple), respect de l'ensemble des dispositions évoquées .

La responsabilité civile des associations est engagée

- 1) MAXIMUM 10 PERSONNES
- 2) ACTIVITE EN PLEIN AIR
- 3) RESPECT DU CADRE SANITAIRE
- 4) REGISTRE DES PARTICIPANTS

RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES CONDITIONS ET LES MODALITÉS DE REPRISE DES APS FIXÉES PAR LE GOUVERNEMENT en appliquant notamment les mesures barrières et les règles de distanciation physique : Seules les activités sportives individuelles pratiquées en extérieur peuvent être autorisées en l'état actuel de l'épidémie.

Nous vous invitons à prendre le temps de lire le guide, de vous assurer de votre capacité (en tant qu'association) à réunir l'ensemble des conditions sanitaires incontournables, à sensibiliser vos adhérent.e.s .

Guide des sports à reprise différée :

<http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/sportsguidepratiquesalternatives.pdf?fbclid=IwAR0wZmOVXp8vyc3gTS8Fz4CuCFRx4SDHnGWuO3QL33jwhcnF8vTL43sRGkY>